

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-03/06C

Objet : VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	27
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	25		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Jean ROMEO
Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Sylvie TORRES donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Eva SOUBIELLE

Date de convocation : 06 mars 2024

Le Vice-Président délégué aux Finances présentera les comptes financiers uniques (CFU) 2023 des différents budgets de la collectivité.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n° 2020-06/53C du 24 juin 2020 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre Sud Roussillon et l'Etat,

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production,

Considérant que Monsieur Thierry DEL POSO, Président de Sud Roussillon a quitté la salle,
Considérant le compte financier unique du Budget Général, du Budget de l'Eau, du Budget de l'Assainissement, des Budgets annexes des zones d'activités, du Budget annexe GEMAPI, présentés,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE AVEC 28 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

☞ **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2023 ;

☞ **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

